



# Regards sur les inégalités femmes-hommes : La Guadeloupe, un modèle de parité en politique

**S**i les assemblées locales guadeloupéennes comptent presque autant d'hommes que de femmes, néanmoins, des disparités demeurent là où la loi n'impose pas l'égalité entre les sexes. Les hommes occupent les trois-quarts des postes de maires et les deux tiers des postes de présidents et vice-présidents dans les intercommunalités. En se féminisant, les conseils municipaux se sont par ailleurs rajeunis.

Baptiste Raimbaud

En Guadeloupe, la représentativité des femmes parmi les élus est bien respectée au niveau local. Le modèle matrifocal antillais, qui place les femmes au centre de la structure familiale, semble gagner la vie publique. Ceci participe à l'amélioration de la représentation des femmes en politique. Ainsi, la féminisation des élus est plus élevée sur le territoire qu'au niveau national.

### La parité dans les assemblées locales

Depuis la révision constitutionnelle du 8 juillet 1999, « la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ». Il s'ensuit une série de lois imposant progressivement l'alternance stricte femme-homme dans la présentation des listes électorales locales, ainsi qu'une obligation de parité pour les exécutifs régionaux et municipaux.

Dans les conseils municipaux, la parité est quasiment atteinte. Aucune commune guadeloupéenne ne compte moins de 1 000 habitants, elles doivent donc toutes, d'après la loi,

appliquer la parité au sein de leurs conseils municipaux. On compte 95 femmes pour 100 hommes dans lesdits conseils. Les autres régions françaises affichent entre 82 et 92 conseillères pour 100 conseillers municipaux dans les communes de plus de 1 000 habitants.

Dans les six intercommunalités guadeloupéennes, où aucune loi n'impose de manière directe la parité, il y a 44 % de conseillères communautaires, ce qui est comparable aux autres DOM et bien supérieur au niveau national (31 %) (*figure 1*). La composition de ces assemblées reflète un ensemble de pratiques qui favorisent les hommes, puisque les partis politiques présentent majoritairement des têtes de liste masculines aux élections municipales.

Pour les élections régionales et départementales, l'alternance stricte femme-homme s'applique également. Le conseil départemental de Guadeloupe comprend le même nombre d'hommes que de femmes : chaque canton élit exactement un homme et une femme. Le conseil régional, quant à lui, se compose de 21 hommes et 20 femmes.

### 1 Dans les DOM, les assemblées d'élus sont bien plus féminisées

Part de femmes par type de mandat politique en 2018 (en %)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	France métropolitaine
Conseillers régionaux / territoriaux	49	49	45	51	50	48
Conseillers départementaux	50	///	///	50	///	50
Conseillers communautaires	44	40	43	47	45	31
Conseillers municipaux	49	47	48	47	47	40
Communes de plus de 1 000 habitants	49	48	49	47	47	47
Maires	25	6	24*	4	12	17
1er adjoints	28	38	35	36	24	29
2nd adjoints	48	55	40	70	65	38

\* sur 21 communes guyanaises hors Régina en février 2019

Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus mars 2018

## Les femmes plus présentes dans les postes à responsabilité

Bien que la parité progresse dans toutes les assemblées, les inégalités homme-femme persistent là où aucune contrainte légale n'existe. Cette disparité se vérifie particulièrement dans l'attribution des rôles au niveau local : les postes à responsabilité restent souvent occupés par des hommes.

En Guadeloupe, huit des 32 maires sont des femmes. Malgré tout, la région reste la plus paritaire de France, devant le Centre-Val de Loire et l'Île-de-France qui comptent 20 % de femmes maires. En Guadeloupe, plus on s'approche de la fonction de maire, plus les fonctions sont occupées par des hommes. Il y a 28 % de femmes parmi les premiers adjoints et 48 % parmi les seconds adjoints, soit tout de même dix points de plus qu'au niveau national.

Au 1<sup>er</sup> mars 2019, deux des six intercommunalités sont présidées par des femmes, elles représentent également 30 % des vices-présidents. Cette situation reste plus paritaire que dans le reste de la France où seulement 8 % des intercommunalités sont dirigées par des femmes.

À l'échelle régionale, la parité est respectée au niveau de l'exécutif. Le conseil régional de Guadeloupe est présidé par un homme, tandis que le

conseil départemental l'est par une femme. Les vice-présidences des deux conseils sont occupées pour moitié par des femmes.

Les femmes guadeloupéennes sont également bien représentées dans les chambres basse et haute du Parlement. Elles occupent la moitié des sièges guadeloupéens à l'Assemblée nationale et un des trois sièges au Sénat. Au niveau national, avec 39 % de députées et 32 % de sénatrices, la parité est encore loin d'être atteinte même si elle progresse.

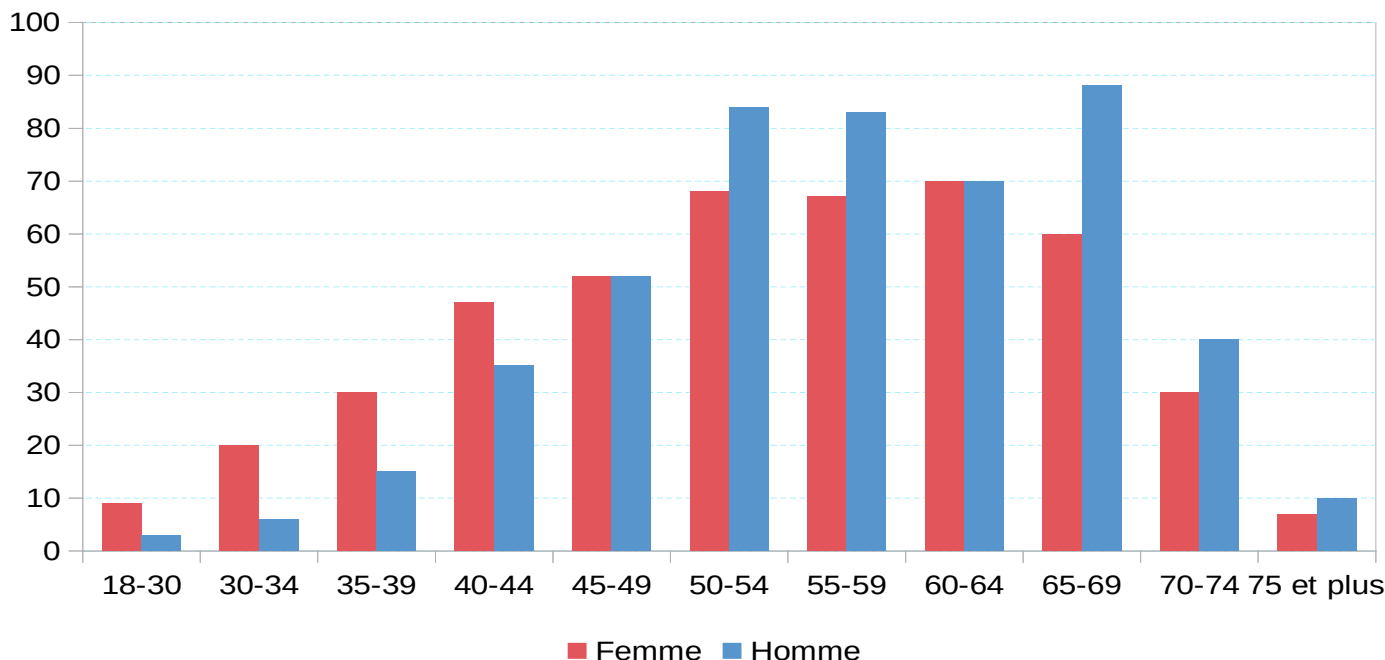
## Les femmes élues sont plus jeunes que leurs homologues masculins

En Guadeloupe, les femmes élues sont généralement plus jeunes que leurs homologues masculins. Elles représentent la majorité des élus municipaux de moins de 45 ans (figure 2). C'est l'inverse pour les tranches d'âges supérieures. Partout en France, les femmes sont plus représentées chez les jeunes élus que chez les plus âgés. Néanmoins, en France métropolitaine, quel que soit l'âge, elles restent moins nombreuses que les hommes.

En moyenne les conseillères municipales ont 54 ans, soit 3 ans de moins que leurs homologues masculins dont la moyenne d'âge est de 57 ans.

### 2 Avant 45 ans, les élus municipaux sont majoritairement des femmes

Répartition par âge des élus municipaux selon le sexe en Guadeloupe (en effectif)



Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus mars 2018

Service territorial de Basse-Terre  
Rue des bougainvilliers  
97102 Basse-Terre Cedex

Directeur de la publication :  
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :  
Sylvie BLANC

Mise en page :  
Blainde GRILLOT

ISSN : 2416-8211  
© Insee 2019

### Pour en savoir plus :

- « Femmes et hommes, l'égalité en question », Insee Références, édition 2017.
- « Les grandes étapes de la parité en politique » Site du Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes de la lutte contre les discriminations. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/parite-et-responsabilites-politiques/des-lois-pour-inciter/les-grandes-dates-de-la-parite/>
- « Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ? » État des lieux de la parité aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional. Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, février 2017.
- X. Niel, « La part des femmes dans les conseils municipaux en 2018 », Bulletin d'information statistique de la DGCL n° 131, mars 2019.
- X. Niel, « La part des femmes dans les conseils communautaires en 2018 », Bulletin d'information statistique de la DGCL n° 132, mars 2019.

